



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DE lever la présente session ordinaire vers 20 h 58.

Gérard Dutil
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 6 MARS 2012

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le sixième jour du mois de mars 2012 à 20 h, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Gérard Dutil.

Les conseillers : Mesdames Carmen Fortin, Linda Gamache, Carol Rivard, France St-Onge, monsieur Daniel Ponton.

Absence motivée : Monsieur Pierre Cousineau.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Gérard Dutil.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente. L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, était présent.

Résolution # 2012-03-40
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 mars 2012 à 20 h.

Résolution # 2012-03-41
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis et en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2012-03-42
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 février 2012 soit adopté étant en tous points jugé conforme.

Résolution # 2012-03-43

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France St-Onge;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 février 2012 au 6 mars 2012, dont le montant est de 120 602,63 \$ et de plus acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 206 189,40 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2012-03-44

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 299-2012 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 289-2010

ATTENDU QU'outre leur caractère honorifique, les charges détenues par le maire et les conseillers comportent de nombreuses responsabilités;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ci-après appelée « la Loi » permet au conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de fixer par règlement, la rémunération de son maire et celle de ses conseillers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une nouvelle réglementation pour la rémunération et les allocations de dépenses des élus;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'adoption d'un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 289-2010 est abrogé par la présente adoption;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été précédé de la présentation d'un avis de motion en date du 10 janvier 2012 et d'un projet de règlement en date du 7 février 2012;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède et pour ces motifs :

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le règlement # 299-2012 soit et est adopté comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ARTICLE 1

Le préambule du règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, en application des dispositions de l'article 2 de la Loi.

ARTICLE 3

La rémunération des membres du conseil est la suivante :

- la rémunération sur une base annuelle pour le maire est de 17 004,20 \$;
- la rémunération sur une base annuelle pour les conseillers est de 4 702,87 \$.

ARTICLE 4

En plus de la rémunération précédemment fixée, le maire et les membres du conseil ont droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération établie en vertu du présent projet de règlement.

ARTICLE 5

La rémunération et l'allocation de dépenses sont payées mensuellement, la partie établie sur une base annuelle étant répartie en douze (12) versements égaux.

ARTICLE 6

La rémunération et l'allocation fixées en vertu du présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, région de Montréal, établi par Statistiques Canada.

ARTICLE 7

Le présent règlement abroge le règlement # 289-2010 et tous autres règlements portant sur l'établissement de la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Gérard Dutil
Maire

Madame Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trés.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Avis de motion : 10 janvier 2012
Adoption du projet de règlement : 7 février 2012
Adoption du règlement : 6 mars 2012
Entrée en vigueur : 7 mars 2012

Résolution # 2012-03-45

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses exécutées sur la 1^{re} Rue et les 60^e et 62^e Avenues pour un montant subventionné de 5 225 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution # 2012-03-46

EMBAUCHE DE MADAME FRANCE DESROCHES

CONSIDÉRANT le processus d'embauche afin de combler le poste de directrice des loisirs;

Proposée par la conseillère madame France St-Onge, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage madame France Desroches à titre de directrice des loisirs selon les conditions salariales prévues et un horaire de 23 heures par semaine;

ET QU'il y aura une période d'essai de six mois débutant le 6 mars 2012.

Résolution # 2012-03-47

**DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT DE LACOLLE**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Lacolle pour le lot 426-3 sur la 1^{re} Avenue, propriété de madame Amélie Tétreault et monsieur Steeven Provost;

QUE ces derniers se conforment aux exigences de la municipalité de Lacolle;

QUE le conseil municipal n'encourt aucune responsabilité quelconque, pécuniaire ou autre, dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2012-03-48
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Proposée par la conseillère madame France St-Onge, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2011, le tout tel que préparé et présenté par monsieur Michel Beaulieu, comptable agréé auditeur.

Résolution # 2012-03-49
MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ATTENDU la décision favorable de la C.P.T.A.Q., dossier 363754, relative à la demande d'exclusion de la zone agricole;

Proposée par la conseillère madame France St-Onge, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme d'arpenteur-géomètre Bérard Tremblay inc. pour réaliser une description technique et un plan parcellaire de manière à procéder à l'inscription de l'avis d'exclusion au Bureau de la publicité des droits.

Résolution # 2012-03-50
APPUI AU PROJET D'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES SUR LES INONDATIONS DE L'ASSOCIATION COOPÉRANTE LES AMIS DU FORT LENNOX

Proposée par la conseillère madame Carmen Fortin, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie le projet d'exposition de photographies sur les inondations de l'association coopérante Les Amis du fort Lennox présenté au CLD du Haut-Richelieu en faisant un don de 500 \$.

Résolution # 2012-03-51
SALAIRE DU MANŒUVRE OCCASIONNEL

Proposée par la conseillère madame France St-Onge, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une augmentation salariale au manœuvre occasionnel de 2,35 \$ l'heure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2012-03-52

INSTALLATION DE DEUX LUMINAIRES

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal permette l'installation, pour des raisons de sécurité, de deux nouveaux luminaires, le premier en face du 160, 1^{re} Rue et le second en face du 77, rue Godin. Le coût de ces luminaires sera pris dans le surplus du fonds général de l'année en cours.

Résolution # 2012-03-53

DEMANDE D'AJOUT DE LUMINAIRES SUR LA ROUTE 223

CONSIDÉRANT QUE de la 55^e Avenue à la 35^e Avenue, il n'y a que quelques luminaires sur la route 223;

CONSIDÉRANT la vitesse affichée de 90 km/heure de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur en question il y a des boisés, des courbes sinueuses, une zone comportant un dénivelé important (pente descendante et ascendante), une traverse de chevreaux, de nombreuses crevasses dans la chaussée et l'étroitesse de cette route, augmentant tous la dangerosité de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE selon les statistiques de la Sûreté du Québec, quatre accidents ont eu lieu dans ce secteur en 2011;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec l'ajout de quatre luminaires sur la route 223 et plus précisément près des 265, 359, 701 et 717, route 223.

Résolution # 2012-03-54

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Proposée par la conseillère madame France St-Onge, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal participe à la Soirée reconnaissance aux producteurs agricoles du 31 mars 2012 par l'achat de deux billets au coût total de 110 \$.

Résolution # 2012-03-55

SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL DE CANARDS ILLIMITÉS CANADA

Proposée par la conseillère madame France St-Onge, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal participe au 28^e souper-bénéfice annuel de Canards illimités du 20 mars 2012 par l'achat de deux billets au coût total de 150 \$ et les encourage à poursuivre leur travail de recherche et de conservation des milieux humides.

Résolution # 2012-03-56

COMMANDITE ARGENT POUR LE SPECTACLE DE MONSIEUR PIERRE-LUC BLAIS

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une commandite argent de 250 \$ pour le spectacle *Bienvenue au 900B Chassé* de monsieur Pierre-Luc Blais.

Résolution # 2012-03-57

COMMANDITE HOCKEY MINEUR BEAUJEU NAPIERVILLE

Proposée par la conseillère madame Carmen Fortin, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde, en vertu de sa politique d'aide financière pour les activités parascolaires, une subvention de 50 \$ par hockeyeur résidant à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix inscrit à l'association de Hockey mineur de Napierville, pour un montant total de 400 \$.

Résolution # 2012-03-58

DÉLAI ACCORDÉ À JYM CANEVAS

CONSIDÉRANT la mise en demeure sans préjudice du 30 janvier 2012 envoyée à Jym Canevas concernant l'installation de conteneurs, boîte de camion, divers matériaux de construction et autres objets;

CONSIDÉRANT le délai de 21 jours accordé dans ladite mise en demeure afin d'apporter les correctifs nécessaires pour se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 29 février 2012 de Jym Canevas demandant un délai pour effectuer les correctifs demandés;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un délai additionnel et final jusqu'au 1^{er} juin 2012 afin d'apporter les correctifs nécessaires pour se conformer à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL


Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de février 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Gérard Dutil, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 2012-03-43, 2012-03-44, 2012-03-46, 2012-03-49, 2012-03-51, 2012-03-52, 2012-03-54, 2012-03-55, 2012-03-56, 2012-03-57.



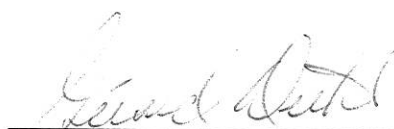
Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2012-03-59
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

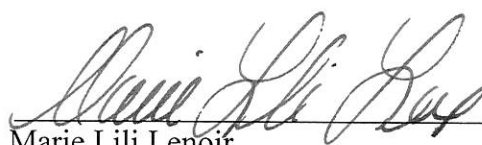
Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire vers 21 h 15.



Gérard Dutil
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière